

Le 7 novembre 2022

**Décision de la Présidente n° :  
54-2022**

**Objet : Création d'un office du  
tourisme à Chaponost**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu la délibération n° 2021-80 en date du 3 juin 2019 par laquelle la création d'un office du tourisme à Chaponost a été validée,

### DECIDE

**Article 1 :** La CCVG porte le projet de création de l'office de Tourisme sur la Commune de Chaponost visant à développer l'offre touristique sur le territoire. Suite à la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de construction, 8 entreprises ont été retenues pour un montant global de 731 351 € HT.

**Article 2 :** Pour le financement de ces travaux, la CCVG sollicite une subvention Leader auprès du Syndicat de l'Ouest Lyonnais. En conséquence, le plan de financement prévisionnel de la maîtrise d'œuvre est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Montant des marchés de travaux	731 351 €	Leader 16%	120 000 €
		DSIL 21%	150 010 €
		Pacte 27%	200 000 €
		CCVG 36%	261 341 €
<b>TOTAL</b>	<b>731 351 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>731 351 €</b>

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,